

DECLARATION D'IMPOT

des corporations et établissements de droit public ou ecclésiastique

et corporations du droit cantonal au sens de l'article 59 CCS
(communes bourgeoises, corporations d'usagers, etc.)

Dossier N°

Impôt cantonal et communal

Période de taxation 2017

Nom de la corporation : _____

(à remplir seulement si celui-ci a été modifié)

Siège : _____

Date de la constitution : _____

Nom et adresse des représentants autorisés : _____

N° de téléphone :
(Lieu de travail)

Présidence : _____

Responsable de la tenue des comptes : _____

Secrétaire : _____

Toutes demandes ultérieures d'explications relatives au présent dossier fiscal sont à adresser à :

Nom et adresse : _____

Ce formulaire de déclaration ainsi que les formules intercalaires annexées doivent être remis, dûment remplis et signés, jusqu'au

28 février 2018

au

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Bureau des personnes morales

Rue des Esserts 2

2345 LES BREULEUX

Tél. (032) 420 44 79

Fax (032) 420 44 01

E-mail : secr.pmo@jura.ch

Les déclarations non remplies, non signées, remplies d'une manière incomplète ou sans les pièces requises seront retournées à l'expéditeur, un délai de 10 jours étant imparti pour y remédier - (art. 154 al.2 LI).

Doivent être joints à la déclaration d'impôt :

- compte d'exploitation bourgeois
- compte d'exploitation forestier
- bilan

I. Rendement net

Rendement net selon les résultats de l'exercice bouclé en 2017	Impôt d'Etat	
	Fonds bourgeois	Fonds Forestier
Date du bouclément →		
Eléments imposables:		
1. Excédent de recettes selon comptes.....		
2. Recettes non comptabilisées ci-dessus, notamment :		
– intérêts (y compris impôt anticipé).....		
– subventions.....		
– débiteurs.....		
3. Dépenses non admises fiscalement:		
a) Dépenses provoquant une augmentation de valeur et nouvelles acquisitions débitées directement au compte d'exploitation (amortissements admis sous chiffre 6)		
Constructions permanentes.....		
Mobilier.....		
Informatique, machines de bureau.....		
Autres.....		
b) Amortissements non admis selon tableau et amortissements financiers débités au compte d'exploitation.....		
c) Versements aux fonds par le débit du compte d'exploitation.....		
d) Distributions aux bourgeois ou ayants droit.....		
Bois réparti en nature (selon calcul du rendement) _____ stères à Fr. _____		
Autres distributions.....		
e) Autres dépenses non admises.....		
4. Total des chiffres 1 à 3.....		
Déductions:		
5. Excédent de dépenses selon comptes.....		
6. Amortissements admis selon tableaux.....		
7. Prélèvements aux fonds.....		
8. Autres déductions admises fiscalement.....		
9. Total des chiffres 5 à 8.....		
10. Solde déterminant (chiffre 4 moins chiffre 9).....		
11. Total des deux comptes bourgeois et forestier.....		
12. Pertes reportées des exercices 2010 à 2016.....		
13. Déduction selon art. 76 al. 3 LI.....	20'000	
14. Rendement net imposable Etat 2017		

Capital au 31 décembre 2017

Base : Fonds propres

	Valeur pour l'impôt d'Etat
	Fr.
1. Fortune nette selon bilan.....	
2. Fonds spéciaux selon bilan imposés comme bénéfice	
2.1 Fonds d'anticipation	
2.2 Fonds d'exploitation	
2.3 Autres fonds :	
.....	
.....	
.....	
3. Réserves latentes imposées comme bénéfice	
.....	
.....	
.....	
4. Total des chiffres 1 à 3	
 Capital non imposable 	
5. A déduire le capital affecté à des services publics (montant capitalisé des versements effectués en faveur de la communauté sur la base d'actes de classification ou d'autres conventions entre municipalités et bourgeoisies) selon chiffre 5, page 4	
6. Fonds d'anticipation	
7. Déduction selon art. 81 LI	50'000
8. Total des déductions	
9. Capital imposable (chiffre 4 - chiffre 8)	

Lorsqu'une partie de l'actif susmentionné comprend des **immeubles, exploitations ou établissements stables sis dans d'autres cantons**, il convient, en vue de la répartition de l'impôt, de spécifier le canton en cause, la nature de ces éléments de l'actif et la valeur imposable pour laquelle ils ont été déclarés ci-dessus.

Disjonction du capital affecté à des services publics

Etat 2017

- | | |
|---|--|
| 1. a) Livraison de bois à l'école et aux instituteurs en nature | |
| en espèces | |
| b) Livraison de bois à la paroisse et aux ecclésiastiques en nature | |
| en espèces | |
| c) Prestations en faveur de la municipalité | |
| d) Autres prestations (les contributions volontaires ne peuvent être capitalisées) | |
| 2. Total des versements affectés à des services publics | |
| 3. Impôt de l'Etat : capitalisé au taux de _____ % (minimum 0,5%, maximum 6%) | |
| 4. Fonds et éléments de fortune exempts d'impôts et figurant à l'actif | |
| 5. Total de la fortune affectée à des services publics (à reporter sous chiffre 5, page 3) | |

Taux de capitalisation :

6. Rendement selon ch. 14, page 2 Fr. _____
7. Augmenté des versements affectés à des services publics selon ch. 2, page 4 Fr. _____
8. **Total** Fr. _____ : _____ (1% du capital sous chiffre 4, page 3) = _____ %

Les indications fournies dans la présente déclaration sont exactes et complètes.

Sceau et signature de la société

_____ , le _____
